

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi vingt-trois mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/05/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Julien BONNET, Karine BOISSONNEAU Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme SAUVETRE Cécile a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-025 – Tarif fête communale du 5 juillet 2024

Le Conseil Municipal, à l'occasion de la fête communale du vendredi 5 juillet 2024, fixe les tarifs suivants :

- Repas adulte pour les habitants de Largeasse à 8 €
- Repas adulte pour les accompagnants extérieurs à 15 €
- Gratuit pour tous les enfants de Largeasse jusqu'à 12 ans inclus
- Repas enfant (jusqu'à 12 ans) pour les extérieurs à 5 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 24 mai 2024

Le secrétaire de séance,
Cécile SAUVETRE

Le Maire,
Jean-Jacques GROLLEAU



